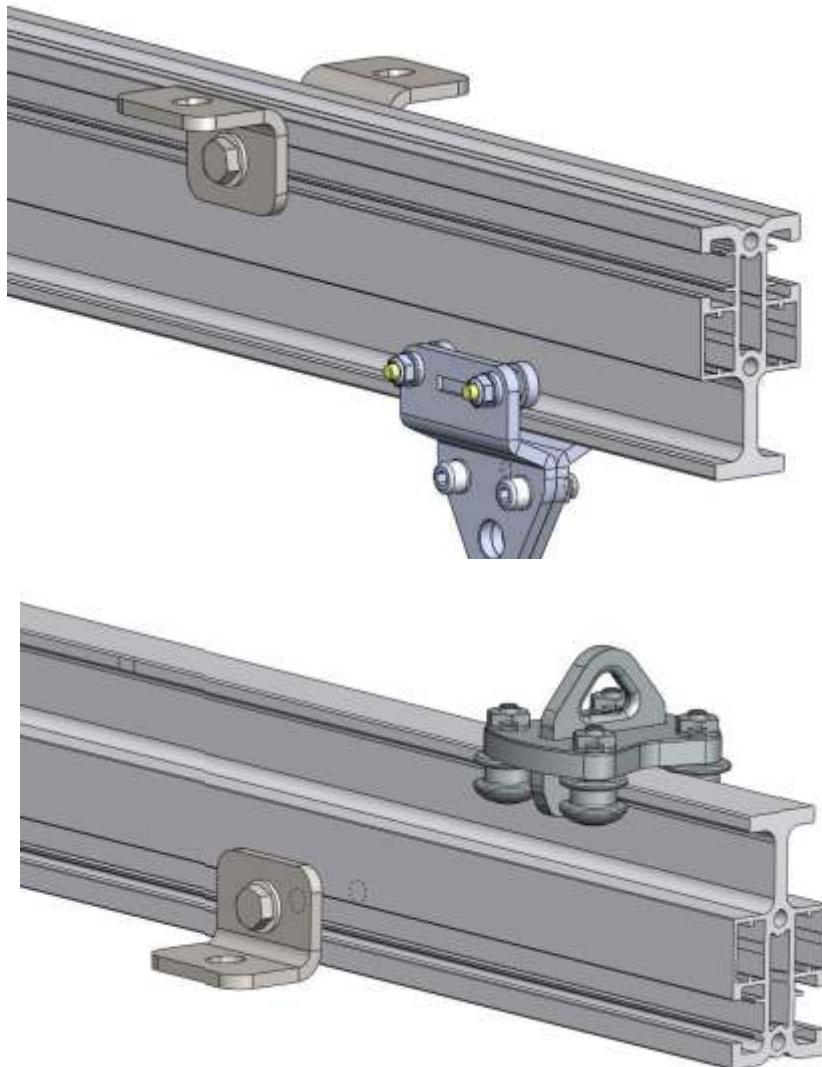


**Fiche technique**  
*Ligne de vie*

**SECURILINE® Tubalurail V2**



- 1. Présentation**
- 2. Descriptif**
- 3. Normes**
- 4. Montage**
- 5. Montage particulier**
- 6. Garantie**
- 7. Entretien**
- 8. Les composants du système**



## **1. Présentation**

**Fonctions :**

Ce dispositif permet à un utilisateur, équipé d'un équipement de protection individuelle (Harnais anti-chute,...), de se déplacer en toute sécurité, sur tous les sites, en hauteur ou à risque, d'un point à un autre, sur un axe horizontal.

**Domaine d'utilisation :**

**Sécuriligne® Tubalurail V2** est destiné à être installé sous plafond, en applique ou au sol dans tous types de bâtiments.

**Système :**

Le Travailleur équipé d'un EPI conforme, s'accroche à un enrouleur automatique par exemple, qui est lui-même accroché à un chariot coulissant le long du rail.

Le rail est fixé en sous face, en applique ou au sol, soit sur les poutres ou poutrelles métalliques du bâtiment par bridage ou équivalent, soit sur une structure béton avec une interface standard.

Vous disposerez d'un ensemble cohérent et agréé EN 795- Classe D.

**Nombre d'utilisateur :**

2 utilisateurs par entraxe de 4.5 mètres, avec un maximum de 4 utilisateurs pour 3 entraxes successifs sur la ligne de vie.

Le nombre d'utilisateurs total est donc dépendant de la longueur totale de la ligne de vie.

Pour plus d'utilisateurs, nous consulter.

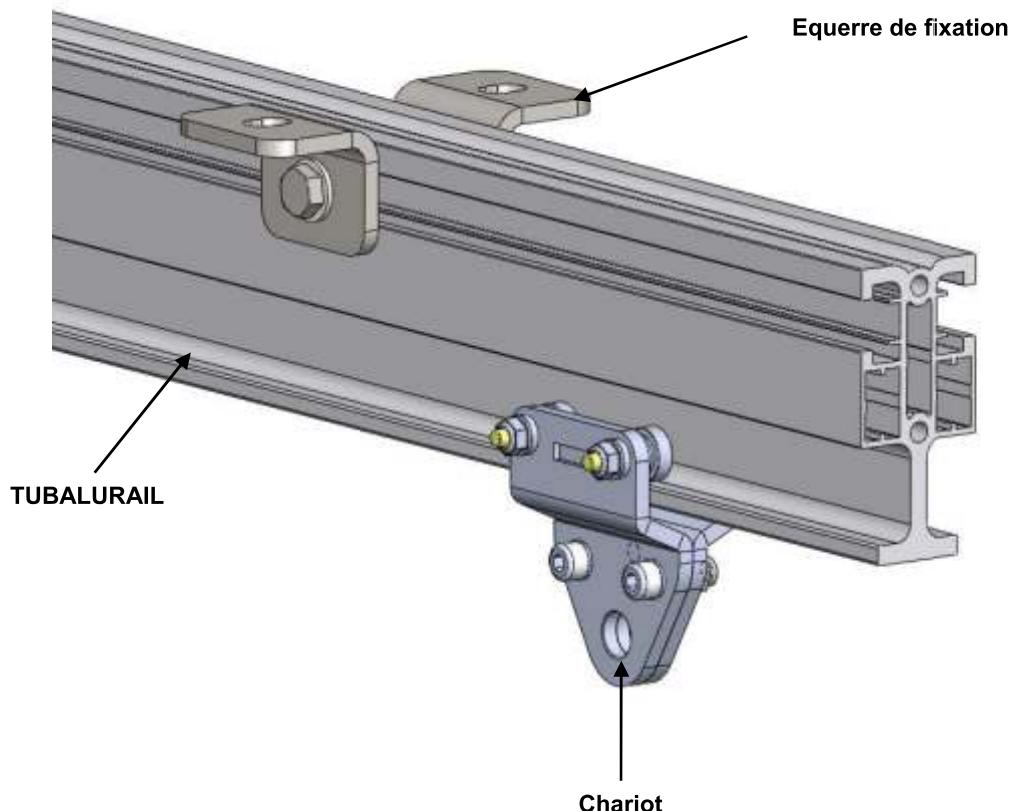
**Intégration :**

Une intégration aux couleurs du support est possible par revêtement Époxy extérieur au RAL désiré.

## 2. Descriptif

Sécuriligne® Tubalurail V2

Vue d'ensemble.



### **3. Normes**

Antichute mobile sur rail d'assurage rigide horizontal :

Conforme à la norme **EN 795 Casse D**.

L'utilisateur doit toujours se trouver en dessous du point d'ancrage et le câble de l'antichute à rappel automatique doit toujours être tendu.

### **4. Montage réception**

Pour assurer la conformité aux normes et textes en vigueurs, concernant la sécurité des travaux en hauteur, nous vous conseillons de faire réceptionner le système anti-chute, dès la fin de son installation, par un organisme agréé.

Lors du montage, les consignes de prévention et de sécurité seront strictement respectées.

Le plan de prévention et les règles de sécurité seront conformes aux textes en vigueur et aux contraintes du site.

### **5. Montage particulier**

Le bureau d'étude de Somain Sécurité, met ses compétences au service de sa clientèle, afin d'étudier, les besoins et contraintes exigés par la structure à équiper.

La définition des matériaux et systèmes à utiliser sera faite en étudiant, les spécificités du milieu environnant : climat, atmosphère corrosive, impératif de production, etc.... Des pièces de fixation spéciales seront élaborées pour assurer une fiabilité optimale du système installé.

### **6. Entretien**

#### **Dispositif fixe :**

SECURILIGNE®Tubalurail V2 ne nécessite pas d'entretien. Il devra néanmoins faire l'objet d'une inspection visuelle 1 fois par an obligatoire, afin de s'assurer qu'il est en état de service. Cette inspection pourra être réalisée soit par vos services de sécurité, soit par les services de contrôle agréés. Cette inspection sera obligatoirement faite par une personne compétente et habilitée autre que les utilisateurs du dispositif.

## **7.Garantie**

### **Dispositif fixe :**

Toutes les pièces aluminium et inox de sont garanties pendant 10 ans.

#### **-DUREE**

Une garantie de **10 ans** est accordée sur l'ensemble des pièces en inox ou aluminium constituant **SECURILINE® Tubalurail V2**.

La garantie est d'une durée de 10 ans à partir de la date du bon de livraison.

#### **-EXCLUSION**

Notre garantie ne sera accordée :

- Que dans la mesure où les matériels seront payés.
- Que si ils ont été posés et utilisés conformément aux instructions de montage et aux notices techniques de Somain Sécurité.
- Que lorsque l'installation de nos produits a été réceptionnée par un technicien compétent (organisme de contrôle agréé, bureau de contrôle....)

Notre garantie n'est pas accordée :

- Lorsque nos produits sont en acier galvanisé ou acier zingué ou acier peint
- Quand nos produits de sécurité comprennent des pièces ou accessoires de provenance extérieure la garantie accordée est celle du fournisseur de ces pièces.

Notre garantie est exclue lorsque le vice résulte notamment :

- D'un entretien non effectué.
- D'une intervention, modification sans l'autorisation écrite du vendeur.
- D'une utilisation anormale et non conforme à la destination du matériel.
- D'une installation défectueuse non conforme aux plans ou aux règles de l'art.
- De la non communication par le client de conditions spéciales (pollution, température, nombre de personnes ...) d'utilisation du matériel.
- De la sous estimation de la résistance du support entraînant la destruction ou la non-conformité de nos matériels.
- De l'adjonction à nos systèmes de pièces fabriquées par l'acheteur ou de provenance autre que Somain Sécurité : l'ensemble de nos lignes de vies doit être de provenance Somain ou fabriquées avec notre accord sur nos plans.
- D'un événement de force majeure ou de tout événement échappant au contrôle du vendeur : guerre, foudre...

#### **-LIMITES**

Dans tous les cas notre garantie se limite au remplacement ou à la réparation des pièces ou matériels reconnus défectueux formellement par notre service technique.

Si la réparation est confiée à un tiers elle ne pourra être effectuée qu'après acceptation, par Somain Sécurité, du devis de remise en état. Tout retour de matériel doit faire l'objet de l'accord de Somain Sécurité.

La garantie ne s'applique que sur du matériel rendu accessible et ne couvre donc pas les frais de dépose ou repose dudit matériel dans l'ensemble dans lequel il est intégré.

La réparation le remplacement ou la modification des pièces ou des matériaux pendant la période de garantie ne peut avoir pour effet de prolonger la durée de la garantie.

**-RESPONSABILITES**

Somain Sécurité sera responsable, dans les conditions du droit commun des dommages corporels occasionnés par son matériel ou ses personnels.

Les réparations des dommages matériels imputables au vendeur sont expressément limitées à une somme qui ne saurait excéder la valeur du matériel incriminé, objet de la commande.

De convention expresse le vendeur et le client renoncent mutuellement à se réclamer réparation des dommages indirects et immatériels de toute nature, tels que les pertes d'exploitation, de profit, frais de retard, de rappel, frais de dépose et repose du matériel, perte de contrats futurs, etc.

**- RENOUVELLEMENT**

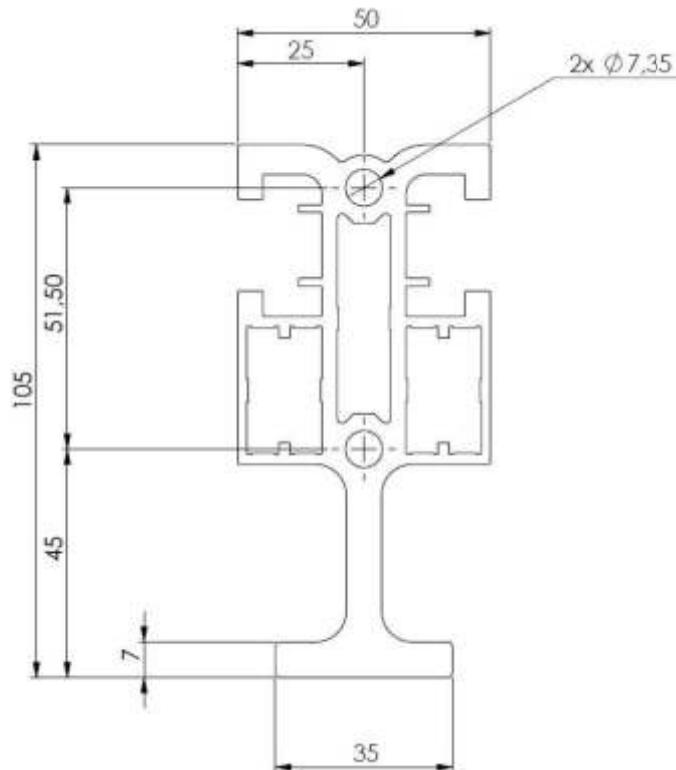
Cette garantie de 10 ans pourra être renouvelée à la demande du client après une visite technique effectuée à titre onéreux par nos services sur les matériels installés.

**- CONTESTATION**

Les tribunaux de Saint Etienne France sont seuls compétents, même en cas de pluralité de défenseurs ou d'appel en garantie.

## 8. Les composants du système:

### Rail aluminium :



### Description :

Référence catalogue : **R20V2**

### Matériau :

Rail en aluminium Al-Mg-Si TS HB 70

### Dimension :

Longueur : 6 m 00

Largeur : 35 mm

Hauteur : 105 mm

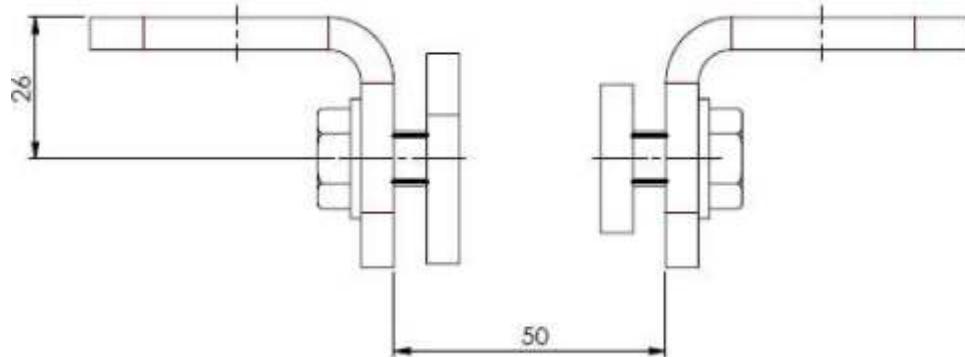
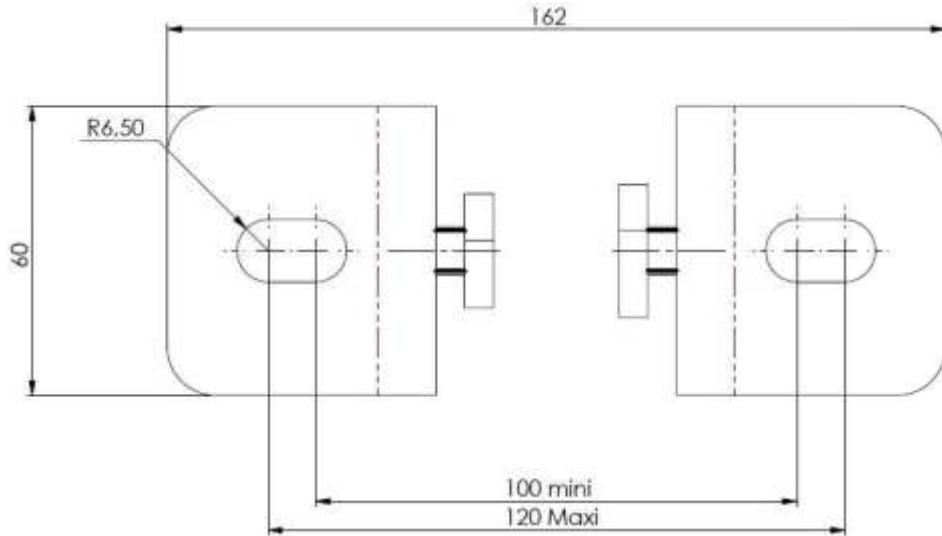
Epaisseur des ailes 7mm

### Fixation :

Par équerres tous les 4.50 mètres maximum

Par soudure sur support aluminium

**Equerres de fixation standard sur un support en béton :**



**Description :**

Equerres inox.

Elles sont disposées le long du rail à raison d'une paire tous les 4.50 mètres maximum.  
Chevilles chimiques non fournies

**Matériaux:**

Acier inoxydable 304 L

**Fixation :**

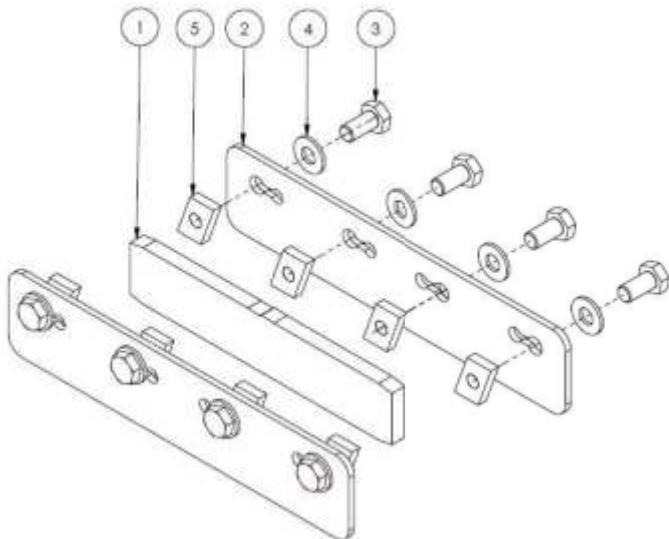
Vérifier la bonne mise en place des plaques taraudées (voir repère A page suivante)

Sur béton 2 Chevilles chimique type HILTI M12

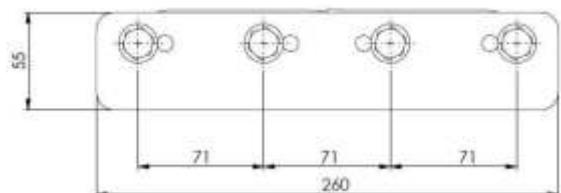
En crapautage (spécial, nous consulter).

En bridage (spécial, nous consulter).

### Jonction des rails :



No. article	Quantité	Designation
5	8	PLAQUE TARAUDE M10 GWP38-17
4	8	RONDELLE M 10
3	8	VIS HM10X20 inox A2
2	2	S/E FLASQUE ECLISSE INOX
	1	S/E ECLISSE INOX
		Designation

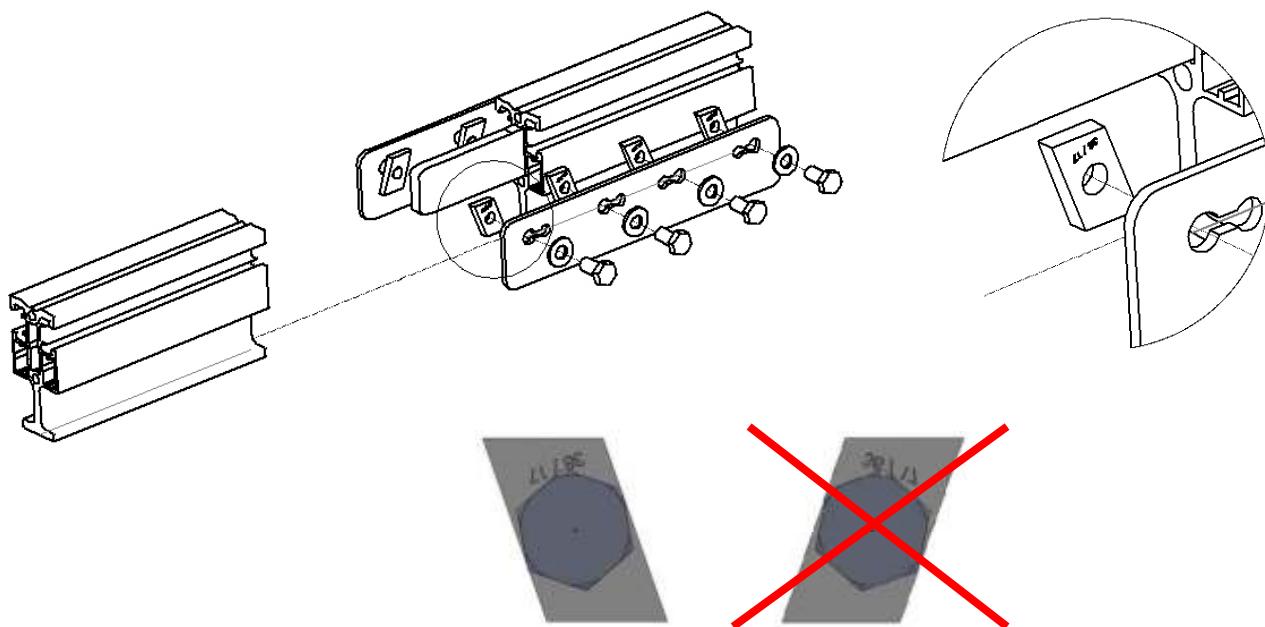


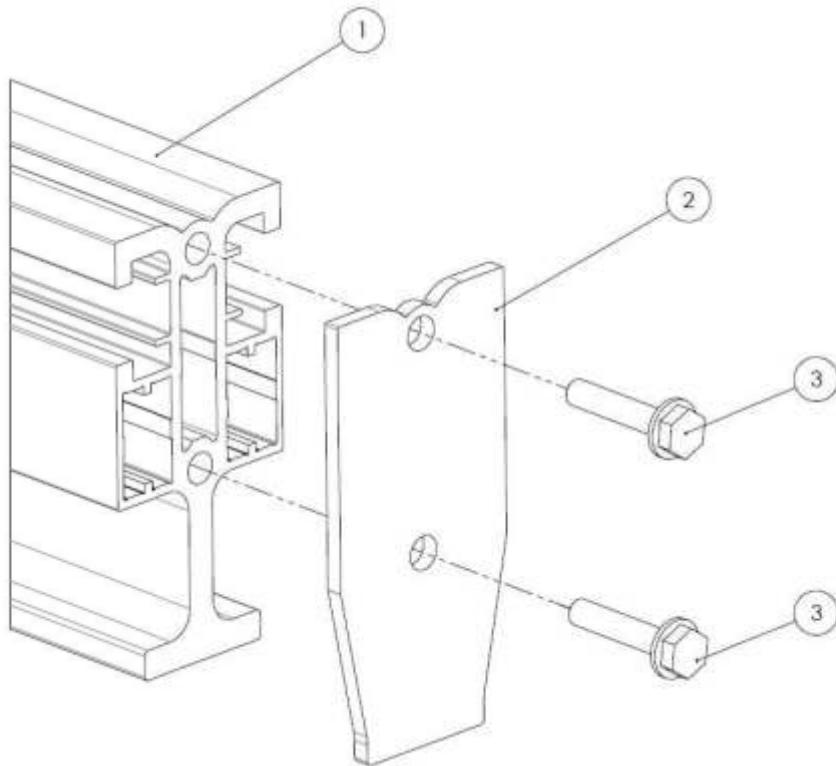
### Description :

Jonction inox Tubalurail V2, afin de joindre bout à bout deux longueurs de rail, sans entraver le passage du chariot. Fixations par 8 vis inox HM10x20 + plaque taraudée M10

### Montage des jonctions de rail :

- Insérer au maillet l'éclisse inox N°1 jusqu'à la butée d'arrêt dans le profilé Tubalurail (l'éclisse doit dépasser de 100mm).
- Insérer le profilé Tubalurail suivant jusqu'à ce qu'il bute contre le premier.
- Pré monter la visserie N°3, 4 et 5 sur les flasques éclisse N°2
- **Attention au sens de montage des plaques taraudées (repère A)**
- Insérer les plaques taraudées dans la rainure du profilé Tubalurail
- Serrez l'ensemble en vous assurant que les plaques taraudées soient positionnées en butée contre les parois hautes et basses de la rainure (un regard vous permet de vérifier leur positionnement)

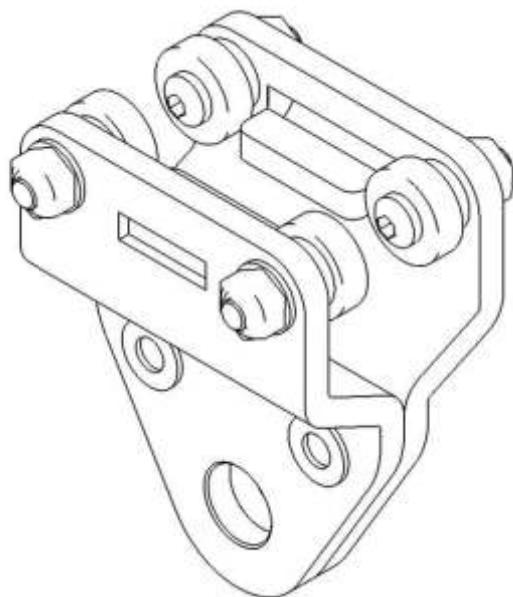


**Butées :****Description :**

Butée pour empêcher le chariot de se désengager du rail.

**Matériaux :**  
INOX 304L**Fixation :**

A l'extrémité du Tubalurail avec 2 vis TRILOBE M8x30 zinguées

**Chariot version sous face :****Description :**

Référence catalogue :

- **R10 : version antichute**
- **R10S : version suspension**

Navigue le long du rail grâce à 4 roulements à bille.

**Matériaux :**

Acier inoxydable 304 L électro-polis ou peint

**Dimension :**

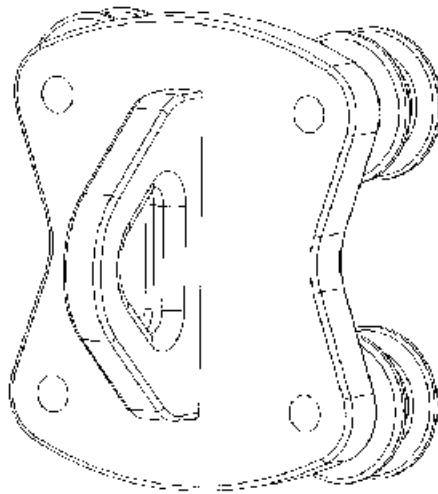
Longueur : 72mm

Largeur : 58 mm

Hauteur : 98 mm

**Fixation :**

Il s'insère dans la gorge du rail, par une extrémité.

**Chariot version applique :****Description :**

Référence catalogue : **R12**

Navigue le long du rail fixé en applique grâce à 4 galets montés sur double roulement à bille.

**Matériaux :**

Acier inoxydable 304 L électro-polis ou peint

**Dimension :**

Longueur : 83mm

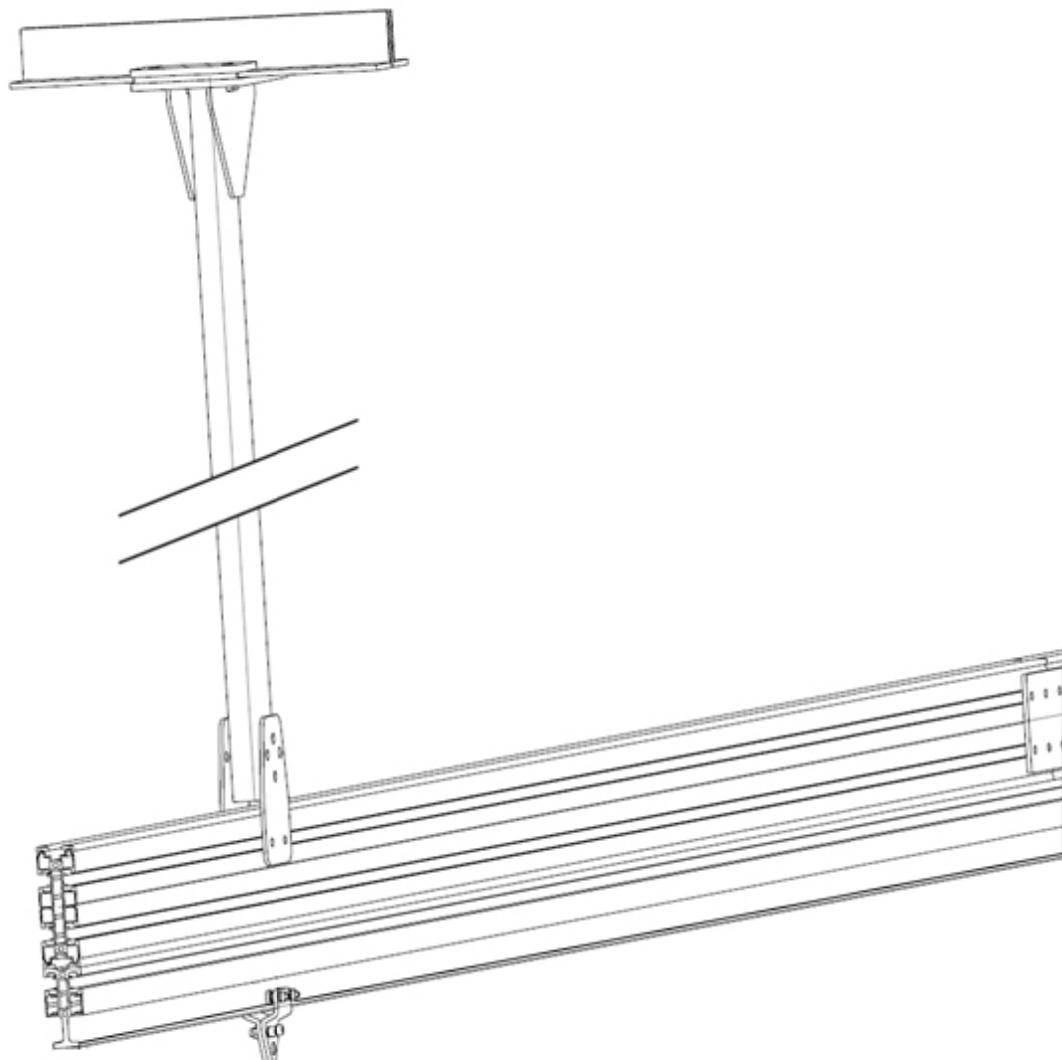
Largeur : 87 mm

Hauteur : 50 mm (par rapport à la face inférieure du rail)

**Fixation :**

Il s'insère dans la gorge du rail, par une extrémité.

Exemple d'implantation :



- Tubalurail V2
- Profil alu renfort pour portée 6 mètres
- Chadelles support réglables

**9 - FICHE DE CONTRÔLE****9.1 - Contrôle avant travaux**

Monsieur .....de la société..... déclare

- en conformité  
 en non conformité

les éléments ayant servis de référence à la définition du matériel objet de cette installation.

Eléments complémentaires vérifiés :

.....  
.....

Date du présent contrôle .....Signature.

**9.2 - Contrôle qualité béton**

Monsieur .....de la Société .....déclare  
avoir vérifié la qualité du béton :

- sur documents présentés  
 sur documents des épaufrures  
 par test de dureté  
 par prise de carotte

Date du présent .....Signature.

**9.3 - Contrôle de l'installation**

Monsieur .....de la Société .....déclare  
l'installation en conformité avec la procédure de montage écrite.  
Date du présent contrôle ..... Signature.

**CERTIFICAT DE RECEPTION DE L'INSTALLATION**

Nous soussignés, Société ..... , après avoir vérifié les documents de contrôle 9.1,9.2 et 9.3, certifions que :

La ligne de vie N° ..... ....

La ligne de vie N° ..... ....

ont été installées dans le respect intégral de la procédure fournie à la livraison du matériel.

Date du présent contrôle ..... Signature.

Monsieur..... de la Société..... certifie l'installation terminée conformément à la procédure établie par la Société **SOMAIN SECURITE**.

Date du présent contrôle ..... Signature.

**FICHE DESCRIPTIVE**

**FOURNISSEUR :** Société SOMAIN SECURITE  
ZI de Monerrat  
42500 LE CHAMBON FEUGEROLLES

**MATERIEL :**

**N° de SERIE :**

**ANNEE DE FABRICATION :**

**APTITUDE A ETRE UTILISE EN ASSOCIATION AVEC D'AUTRES COMPOSANTS FAISANT PARTIE DES SYSTEMES INDIVIDUELS D'ARRET DES CHUTES :**

**DATE D'ACHAT :**

**DATE DE LA PREMIERE MISE EN SERVICE :**

**NOM DE L'UTILISATEUR :**

**COMMENTAIRES :**

## **10 – Fiche de contrôle**

## Vérification annuelle

Pour garantir la conformité du dispositif il faut annuellement inspecter l'état général de tous les éléments de la ligne de vie :

Rechercher en particulier les traces d'usure, ou de déformation .